

Comité Social et Economique & Commission santé, sécurité et conditions de travail – Membres élus

OBJECTIFS

Déceler et mesurer les risques professionnels.
Analyser les conditions de travail.
Connaître les méthodes et procédés de prévention des risques professionnels.
Améliorer les conditions de travail.

TYPE DU PUBLIC

Membres du Comité Social et Economique.

PRÉREQUIS

Aucun niveau de connaissances préalable n'est requis pour suivre cette formation.

PÉDAGOGIE

OUTILS ET MOYENS

- > **Méthodes pédagogiques**
Approche interactive basée sur une réflexion en groupe et des mises en situation au travers de cas pratiques.
- > **Moyens techniques**
PC ou tablette et vidéoprojecteur ainsi que ressources multimédia et paperboard.
- > **Moyens humains**
Formateur qualifié.

ÉVALUATION

- > Cette formation est sanctionnée par une Attestation individuelle de fin de formation.
- > Cette formation fait l'objet d'une mesure de la satisfaction globale des stagiaires sur l'organisation et les conditions d'accueil, les qualités pédagogiques du formateur ainsi que les méthodes, moyens et supports utilisés.

CONTENU

THEORIE – 5 jours

- > **Santé au travail (AT/MP, statistiques, vocabulaire, modélisation de l'apparition d'un dommage - INRS -, etc.)**
- > **Les enjeux (humains, financiers, juridiques, etc.)**
- > **Cadre réglementaire**
Identifier les obligations et les responsabilités en matière de santé, sécurité et conditions de travail • Responsabilités des différents acteurs • Se repérer dans les textes
- > **Démarche prévention et obligation de résultat**
- > **Collaborer avec les acteurs de la santé au travail**
Inspecteur du travail, services de santé au travail, CRAMIF/CARSAT, ANACT, INRS...
- > **Les différents risques professionnels**
- > **Le D.U.E.R (Document Unique d'Evaluation des Risques)**
- > **Maîtriser les rôles et les missions du CSE / CSSCT (Commission Santé Sécurité et Conditions de Travail)**
Rôle du CSE en prévention des risques professionnels • Attribution des rôles des membres de la CSSCT • Information et consultation
- > **S'approprier le fonctionnement et les moyens du CSE**
Réunions obligatoires sur la santé et sécurité au travail • Moyen mis à disposition • Droits d'alerte et recours à l'expertise • Protection des élus
- > **Réactivation mémoire et apports complémentaires**
Quizz CSE-CSSCT

- > **Communication**
- > **Analyse des risques et des accidents**
- > **Approfondissement thématique et exercices**
Analyses d'accidents • Analyses des situations dangereuses • Gestion des Entreprises Extérieures • Responsabilités, Délégation de pouvoir
- > **Visite et / ou inspection terrain sur site**
- > **Analyse d'accident et/ou de situation à risque sur site**

MODALITÉS

Durée : 5 jours.

Prix : nous consulter.

Durée de validité de l'attestation d'assiduité : 4 ans.

Pensez à SOCOTEC Formation pour le recyclage.